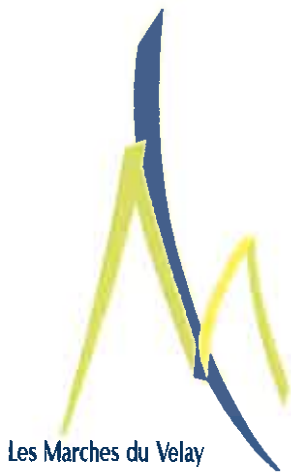


Le 26 octobre 2016



Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 27 septembre 2016

Le mardi 27 septembre 2016, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 20 septembre 2016 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mairie de Beauzac :

Monsieur Jean PRORIOL

Madame Jeanine GESSEN avec un pouvoir de Mme Bernadette TENA-CLAVIER

Monsieur Jean-Pierre MONCHER

Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur Eric PETIT avec un pouvoir de M. François BERGER

Monsieur Rémy GUICHERD

Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON

Monsieur Jean-Paul LYONNET

Mme Béatrice LAURENT-BARDON

Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON

Madame Christelle MICHEL-DELEAGE

Monsieur Florian CHAPUIS

Madame Françoise DUMOND

Monsieur Mathieu FREYSSENET

Madame Christine PETIOT

Monsieur Robert VALOUR avec un pouvoir de Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET

Madame Ghislaine BERGER

Monsieur Yves BRAYE

Mme Valérie GIRAUD

Monsieur Antoine GERPHAGNON

Madame Isabelle GAMEIRO

Monsieur Didier ROUCHOUSE

Monsieur David MONTAGNE

Mairie de Saint-Pal de Mons :

Monsieur Patrick RIFFARD avec un pouvoir de M. Patrice MOUNIER
Madame Maryvonne MASSARDIER

Mairie des Villettes :

Monsieur Louis SIMONNET
Monsieur Marc PREBET avec un pouvoir de Mme Karen JAY

ETAIENT EXCUSES :

Mme Bernadette TENA-CLAVIER, M. François BERGER, Mme Annie VEROT-MANGIARACINA, M. Patrice MOUNIER, Mme Karen JAY, Mme Laure VALENTIN

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services
Mme Pascale GINGENE, responsable des Finances
Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques
Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Simonnet, Président, soumet le compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016 à l'approbation du Conseil.

En l'absence d'observations, ce compte rendu est approuvé.

M. Marc PREBET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1 – Zone de la Croix St Martin à Monistrol sur Loire : Cession à l'entreprise E2SE

La Société E2SE Emballage souhaite acquérir le lot n° 2 de la ZA La Croix st Martin à Monistrol pour développer son activité qu'elle exerce sur la parcelle voisine.

Les élus communautaires, à l'unanimité approuvent la vente de l'ilot n° 2 de cette zone au profit de la Société E2SE au prix de vente des parcelles précédentes : 20 € HT/m2.

2 – Zone de Montusclat à la Chapelle d'Aurec : Cession à l'entreprise ATC

La Société ATC déjà devenue propriétaire à 2 reprises de surfaces de la Zone de Montusclat souhaite encore augmenter sa surface d'exploitation et acquérir le reste de la plateforme n° 2 ce qui constituera au total une surface utile de 15 975 m2. Il s'agit pour cette société de permettre une meilleure implantation de l'usine à construire. Le montant acheté serait de 2 935 m2.

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent la vente à la société ATC de la totalité de la plateforme n° 2 d'une surface d'environ 2 935 m2 au prix de vente de la plateforme n° 1 (27.5 €/m2 pouvant être ramené à 25 €/m2 dans le cas où les subventions régionales et départementales seraient obtenues).

3 – Projet de territoire : Lancement d'une consultation en vue de la désignation d'un prestataire

Dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes de Rochebaron à Chalencon et des Marches du Velay, un projet de territoire devra être élaboré.

Il sera le résultat d'un travail et d'une réflexion collective afin d'orienter les politiques futures de la nouvelle Communauté de Communes.

Pour que ce projet de territoire soit réfléchi, réponde à des enjeux, soit l'objet d'un travail de prospective répondant aux besoins sur plusieurs années, les conseillers communautaires, à l'unanimité approuvent le recours à un cabinet d'étude pour construire ce projet de territoire qui devrait être élaboré avant l'été 2017.

Il est souligné l'intérêt de l'apport neutre d'un cabinet extérieur.

4 – Rétro planning des décisions à prendre en vue de la fusion

Le calendrier des décisions à prendre dans le cadre de la fusion est présenté aux élus.

Il concerne les décisions préalables à gérer puis les élections le 3 janvier prochain de la nouvelle structure intercommunale et les décisions suivantes à prendre.

Les élus communautaires prennent acte de ce calendrier.

5 – Compétence Eau / Assainissement : Autorisation donnée au Président en vue de la signature du marché d'études de transfert de la compétence

La Loi Notre a notamment prévu qu'au 1^{er} janvier 2020 au plus tard, la compétence Eau et Assainissement devienne une compétence des Communautés de Communes.

Une consultation destinée à évaluer les conséquences de ce transfert et à proposer des perspectives d'organisation a été lancée à l'échelle du territoire du PETR Jeune Loire comprenant les 6 Communautés qui la composent.

La Communauté Loire-Semène avait été désignée en qualité de mandataire du groupement.

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent la proposition faite par le groupement Jean Raphaël BERT Consultant associé à Claire TILLON Consulting (pour le volet Ressources Humaines) pour un montant HT de TTC de 248 013.60 €. Le coût pour la Communauté de Communes est de 19 468 € HT pour la part fixe, 7 084 € HT pour la part variable sachant que les services préfectoraux ont indiqué que cette étude pourrait être éligible à la DETR (taux maximum de subvention 50 %).

6 – Marché de prestations en vue de la désignation d'un gestionnaire de l'aire d'accueil

Il est décidé de choisir un prestataire extérieur pour gérer l'aire d'accueil des gens du voyage.

Une procédure va être lancée pour exercer 3 types de missions : des missions de gestion (entrées-sorties, surveillance, redevance occupation, maintenance courante...), Entretien (parties communes, emplacements, local d'accueil), Missions sociales (orientation des familles auprès des partenaires et autres missions sociales).

La durée du marché passé serait de 3 ans et commencerait au 15 mars 2017.

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent le lancement d'une procédure sous forme de MAPA en vue de désigner un prestataire chargé de gérer l'aire d'accueil des gens du voyage.

7 – Acquisition à titre gratuit de l'emprise du Centre de Loisirs de Ste Sigolène

Conformément aux règles en vigueur, chaque commune qui accueille un équipement intercommunal fournit à titre gracieux l'emprise foncière correspondante.

L'emprise foncière du Centre de Loisirs de Ste Sigolène actuellement en construction est d'une superficie totale de 3 030 m².

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent l'acquisition à titre gratuit de l'emprise foncière du Centre de Loisirs de Ste Sigolène.

8 – Temps d'accueil périscolaire à l'école de Lichemialle – Subvention à l'association Familles Rurales de St Pal de Mons

Depuis la rentrée 2014, la Communauté de Communes a pris en charge la gestion des TAP sur toutes les communes sauf à St Pal de Mons où il s'avère que le terrain où est située l'école fait partie de la commune de St Romain Lachalm.

Jusqu'à présent, c'est donc la communauté de Communes du Pays de Montfaucon (dont fait partie la commune de St Romain Lachalm) qui gérait les TAP de cette école.

Il s'avère que plus de 70 % des enfants de cette école viennent de St Pal de Mons aussi, M. Cigolotti demande à ce que la CCMV prenne en charge cette gestion des TAP pour cette école.

Cette décision a déjà été actée par le Conseil Communautaire du 5 juillet dernier.
C'est l'association Familles Rurales de St Pal de Mons qui intervient pour la gestion des TAP de cette école.
Une subvention des 2 Communautés de Communes (Pays de Montfaucon et Les Marches du Velay) proratisée selon le nombre d'enfants de chaque territoire est envisagée pour couvrir les frais inhérents à la prise en charge de cet accueil par l'association Familles Rurales.

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent le montant de la subvention totale de 7 500 € à verser à l'association sachant qu'une recette d'environ 1 540 € sera perçue du Pays de Montfaucon.

9 – Bilan d'activité du service ADS (Application du Droit des Sols)

M. Proriol souligne la qualité du travail préparatoire réalisé par les services de la communauté Loire-Semène, mandataire de cette opération.

Sur l'ensemble des Communautés de Communes du territoire du Pays, il y a eu, sur les 12 derniers mois, au total 3 045 actes d'urbanisme dont 1 053 pour les Marches du Velay.

La participation au salaire de la personne qui gère ce service (fonctionnement et investissement) est de 91 642.83 € pour le 2^e semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016.

M. Riffard souligne l'excellente prestation réalisée par le service mutualisé du PETR.

Les élus communautaires prennent acte de cette communication.

10 – DM n° 2 Budget Général

Un certain nombre de dépenses ou recettes non prévues au budget nécessitent un réajustement budgétaire par la prise d'une Décision modificative.

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent les dépenses et recettes concernées.

11 – Admission en non-valeur

La Société Pallandre (gestion espaces verts au centre aquatique de Monistrol) faisait l'objet d'une poursuite de la part de la Communauté de Communes pour un montant de 2 943 € concernant des pénalités de retard dans le cadre de la réalisation de leur marché.

En raison de la liquidation judiciaire de cette société, le mandataire a informé le comptable public de l'irrecouvrabilité de cette somme qui avait été inscrite au BP 2016.

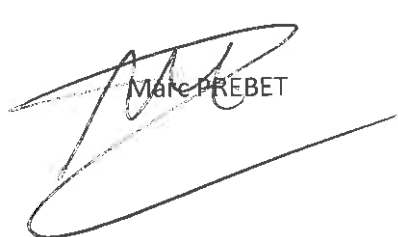
Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent l'admission en non-valeur de cette créance.

La séance est levée à 21 H 30.

Le Président,


Louis SIMONNET

Le Secrétaire,


Marc PRÉBET